



## Charte d'utilisation de Ti ar Soñjoù (Maison des Idées)

Cette charte d'utilisation complète la convention de mise à disposition des locaux sur la commune. Elle vise à responsabiliser toutes les personnes et associations utilisant cet espace pour leurs activités.

L'objectif principal de **Ti ar Soñjoù (Maison des Idées)** est de mettre au service de la population Combritoise une maison citoyenne pour tous, permettant de dynamiser la commune de Combrit Sainte-Marine autour de projets collectifs d'intérêt général.

### 1. OBJECTIF DE CET ESPACE PUBLIC

Les espaces de **Ti ar Soñjoù (Maison des Idées)** ne pourront être exclusivement dédiés à une activité ou une association. Une organisation planifiée de l'usage des lieux sera mise en place et gérée par la commune de Combrit Sainte-Marine :

- La commission municipale en charge des attributions reste souveraine dans la mise à disposition des locaux
- Les réservations des créneaux d'utilisation sont centralisées à l'Espace Sportif, en binôme avec l'accueil de la Mairie. Pour toute demande de réservation, merci d'adresser un courriel à l'adresse suivante : [espacesportif@combrit-saintemarine.fr](mailto:espacesportif@combrit-saintemarine.fr)

Les usagers doivent, par leur réservation, respecter cette charte d'utilisation des lieux ainsi que la convention de mise à disposition.

Les objectifs de **Ti ar Soñjoù (Maison des Idées)** sont :

- Être un espace collectif ouvert à tous afin de favoriser une dynamique sociale et intergénérationnelle
- Permettre par une mixité de projets variés cohabitant sur un même espace l'émergence d'un bien vivre ensemble à Combrit Sainte-Marine.

### 2. LES USAGES DE TI AR SOÑJOU

Afin d'assurer une occupation sereine et raisonnée de **Ti ar Soñjoù (Maison des Idées)**, l'usage de celle-ci devra correspondre aux points suivants :

- Espace de coordination, de rencontre et de croisement pour les projets associatifs de la commune (boîte aux lettres associatives)
- Réunions associatives, inters associatifs et des groupes de citoyens sur les projets culturels, sociaux, environnementaux du territoire
- Espace d'organisation et d'animation de la réserve civique communale « Combrit Sainte-Marine Volontariat »
- Accueil d'activités d'entraide et de solidarité entre les générations
- Accueil de permanences sur la fracture numérique
- Ateliers « cuisiner ensemble » autour de l'alimentation et du bien manger



- Organisation de différentes activités et ateliers :
  - ⇒ Ateliers d'écriture, de lecture, arts plastiques...
  - ⇒ Ateliers citoyens d'aides à la réparation de vélos, de petit matériel...autour de l'échange de savoirs
  - ⇒ Initiation aux techniques « nouvelles technologies »
  
- En lien avec la médiathèque et la mairie, mise en place d'un espace public banque de données citoyennes :
  - ⇒ Mise à disposition pour consultation de revues et d'informations sur les sujets concernant la citoyenneté :
    - Documentation sur les projets communaux (dossiers, plans, maquettes...)
    - Dossiers et reportages thématiques sur les communes du réseau BRUDED
    - Documents d'information : habitat, urbanisme, transition et sobriété énergétique, mobilité, alimentation, culture, sports, santé, environnement...
  
- Un registre des présences, situé à l'entrée de Ti ar Soñjoù (Maison des Idées), doit être rempli et signé par le (la) responsable du créneau attribué.

Les documents officiels « actes administratifs » restent en mairie.

La gestion du fonds disponible à Ti ar Soñjoù (Maison des Idées) se fera sous la responsabilité de l'accueil de la mairie en collaboration avec la médiathèque.

### **3. CE QUI NE DOIT PAS ETRE**

L'utilisation de cet espace sera encadrée, ainsi il ne devra pas être :

- Un espace réservé pour certaines associations qui conduirait à « privatiser » des usages et à en exclure d'autres
- Les lieux ne sont pas prévus pour des réunions politiques
- Une vigilance particulière devra être apportée suivant l'intérêt social et culturel des projets : la commission municipale, sous la gouvernance des élus, sera amenée à donner son accord sur la mise à disposition des lieux particulièrement pour des activités à caractère payant

#### **4. RESPONSABILITE, ENTRETIEN & ASSURANCE**

Les associations, usagés des lieux, doivent souscrire une assurance responsabilité civile. L'attestation de cette assurance doit pouvoir être fournie à la commune de Combrit Sainte-Marine si nécessaire lors de la réservation.

Les usagers engagent leur responsabilité sur l'usage des outils et du matériel mis à disposition dans les locaux.

Les usagers et associations d'usagers ont à leur charge l'entretien des locaux lors de chaque utilisation. Le ménage est à leur charge ainsi que la vaisselle lors de l'utilisation de la cuisine.

La commune de Combrit Sainte-Marine, en tant que propriétaire non occupant, assure le bâtiment pour le clos et le bâti et l'ensemble des équipements et installations de nature immobilière qui lui sont attachés (risque du propriétaire) auprès d'une compagnie d'assurances pour les risques habituels (incendie, foudre, explosion, dommages électriques, dégâts des eaux).

#### **5. ACCES PMR & SECURITE DES PERSONNES DEFICIENTES VISUELLES**

Les modalités d'accueil et de prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans l'établissement sont les suivantes :

- **Accessibilité de l'atelier de réparation de vélos et de petits matériels situé au sous-sol**

Des ateliers pour la réparation de petits matériels et de petites réparations et d'entretien de vélos sont susceptibles d'être organisés au sous-sol ou au rez-de-chaussée de Ti ar Soñjoù (Maison des Idées) sur la base du modèle de « Repair Café ».

Le sous-sol du bâtiment est identifié pour stocker des vélos et des pièces détachées.

En cas de nécessité, les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pourront se rendre au sous-sol par l'intermédiaire d'un véhicule adapté, en empruntant l'allée pentue extérieure permettant l'accès au garage.

- **Sécurité des personnes déficientes visuelles :**

Les aménagements suivants sont prévus pour sécuriser l'accès aux escaliers :

- Bande d'éveil de la vigilance en haut des marches
- Contraste visuel des premières et dernières contremarches, par associations de couleurs permettant d'obtenir un contraste d'au moins 70% entre elles
- Nez-de-marches antidérapants et visuellement contrastés